



FINLANDE

Numéros utiles

Numéros utiles

- ▶ Urgences : 112 (à utiliser dans tous les cas d'urgence et pour tous types d'accidents, y compris sur la route)
- ▶ Renseignements téléphoniques : 118

Ambassade de France, à Helsinki : Tél: (358) (9) 618 780 / portable de permanence : +358 40 514 8302 / Fax : (358) (9) 618.78.342

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Sécurité

Bien que la criminalité de droit commun reste d'un niveau faible, il est néanmoins recommandé de rester vigilant à Helsinki où les pickpockets sévissent dans toute la ville (marchés, rues commerçantes...).

La délinquance liée à la drogue est très limitée. La police peu visible, est tout de fois présente et vigilante sur les trafics qui peuvent affecter les frontières.

Transports

Infrastructure routière et conduite automobile

Le permis de conduire français est valable pour la circulation sur le territoire finlandais. Les excès de vitesse sont sévèrement sanctionnés (vitesses à respecter : 120 km/h sur autoroute en été, 100 km/h en hiver ; 80 km/h sur route ; 40 km/h en ville). De nombreux radars fixes ou "volants" sont installés sur les principaux axes, et notamment ceux limités à 80 km/h/. Les amendes sont fonction du dépassement constaté et des revenus du conducteur (des amendes de

l'ordre de plusieurs milliers d'euros sont courantes).

La brochure (en anglais) « conduire en Finlande » du Ministère des transports est téléchargeable sur www.mintc.fi.

La conduite en état d'ivresse (taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g/L) entraîne une suspension immédiate du permis de conduire. Les contrôles du taux d'alcoolémie sont très fréquents, et systématiques lors de toute intervention de la police.

Les routes principales sont en excellent état et sont praticables toute l'année avec des pneus d'hiver, obligatoires de décembre à février (et installés en pratique de novembre à avril). Certaines routes secondaires dans le nord peuvent être momentanément impraticables entre novembre et mars. Un tiers du réseau routier n'est pas goudronné.

Les automobilistes sont tenus d'allumer leurs feux de croisement de jour comme de nuit. Sur les routes, de nombreux panneaux signalent la présence possible d'élans ou de rennes. En cas d'accident avec un animal, il est indispensable de le signaler au 112.

Dans le nord du pays, les pompes à essence peuvent parfois être distantes les unes des autres de 100 km.

Réseau de cars

Environ 90% du réseau routier est emprunté par les lignes régulières de cars qui desservent les plus petits hameaux. Renseignements auprès de Matkahuolto (tél. 0200 4000).

Réseau ferroviaire

Le réseau des chemins de fer de Finlande est très étendu et couvre tout le territoire. Quelques trains rapides relient Helsinki aux villes principales. Des trains de nuit (avec transport éventuel d'un véhicule) permettent de se rendre en Laponie. Renseignements disponibles auprès des Chemins de fer finlandais VR (tél. 0600 41 902 - surtaxé).

Transport aérien intérieur

Plusieurs compagnies aériennes assurent les déplacements intérieurs, avec des flottes modernes n'appelant aucune remarque particulière.

Entrée / Séjour

Les ressortissants de l'Union Européenne entrent sur présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité. **Il est toutefois recommandé de se munir d'un passeport**, seul document reconnu par certains établissements (hôtels, banques,...). De plus, il vous sera indispensable si vous envisagez de vous rendre en Russie depuis la Finlande (si vous n'avez pas demandé de visa avant votre départ de France, il vous faudra impérativement prendre contact avec l'Ambassade de Russie à Helsinki). En revanche, la carte nationale d'identité suffit pour aller en Suède ou en Estonie depuis la Finlande.

Pour les séjours d'une durée supérieure à trois mois, il faut déclarer sa présence en Finlande auprès du bureau local de la police (frais de 40 euros par personne). Cette étape est indispensable pour pouvoir ensuite être enregistré comme résident en Finlande (formalité qui s'accomplit à la Mairie, qui vous notifie alors le numéro d'identification « henkilötunnus », nécessaire à la plupart des démarches en Finlande). Pour des questions plus particulières, vous pouvez consulter le site du Service Finlandais de l'Immigration

Pour voyager en Finlande avec ses animaux de compagnie il faut se munir du passeport européen délivré et mis à jour par le vétérinaire, comprenant la vaccination antirabique, l'attestation de bonne santé et, s'ils sont âgés de plus de trois mois, le traitement contre l'"echinococcus" (qui doit être pratiqué dans les 30 jours précédant l'entrée en Finlande). En fonction de la provenance de l'animal ou du voyage effectué avant d'arriver en Finlande, la réglementation peut varier. Vous pouvez utilement consulter la brochure des douanes (lien ci-après). Attention : si vous poursuivez votre voyage par la Suède, une législation particulière plus restrictive s'applique.

Pour toutes les importations, y compris les animaux domestiques, La [brochure \(en anglais\) des Douanes finlandaises est téléchargeable ici](#). En fin de brochure, vous trouverez les coordonnées des différents services spécialisés.

Pour de plus amples renseignements, prendre l'attache de l'ambassade de Finlande à Paris, [adresses des missions étrangères en France](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger).

Santé

En cas d'urgence, pharmaciens et réceptionnistes d'hôtel communiquent le numéro de l'hôpital le plus proche. Toutes les grandes villes disposent d'une pharmacie ouverte la nuit.

Le centre et le nord du pays sont infestés de moustiques en été (juin, juillet, août). Il faut donc se protéger contre les piqûres par des vêtements à manches longues, des moustiquaires ainsi que des produits répulsifs.

Se munir de la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse d'assurance maladie au moins 15 jours avant le départ. Pour plus d'information, consultez le site de l'[Assurance Maladie](#) en ligne.

Numéros utiles

L'usage de l'anglais étant très répandu en Finlande, vous trouverez un interlocuteur dans cette langue à tous les numéros et adresses indiqués ici. Si vous appelez d'un téléphone portable français, il vous faudra composer « +358 9 » avant chacun de ces numéros situés à Helsinki, sauf pour le 112.

▶ Urgences et ambulances : 112 (appel gratuit)

À Helsinki :

- ▶ Service de médecins : 100.23 (24h/24 Consultation téléphonique en anglais)
- ▶ Service des urgences : 4718 7351 (quartier de Töölö)
- ▶ Centre hospitalier universitaire: 4711 (24h/24) (plusieurs localisations)
- ▶ Urgences dentaires : Clinique ORAL (24h/24) 010 400 3000 (Erottajankatu 5 A, centre ville)
- ▶ Pharmacie universitaire (7h-24h) : 41780101 (Mannerheimintie 5, centre ville)
- ▶ Centres médicaux privés (avec quelques médecins ou dentistes parlant français. Vérifier leur présence au standard) :

- Helsingin Lääkärikeskus 680.881 (Mannerheimintie 12 B, centre ville)
- Dextra : 5601 6124 (urgences) 5601 6111 (prise de rdv) (Raumantie 1, quartier de Munkkivuori)

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site du [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED).

Compléments

Législation locale

Fumer est interdit dans tous les lieux publics, restaurants et bars compris.

L'achat ainsi que la consommation de vins et spiritueux est interdite avant l'âge de 18 ans.

La conduite en état d'ivresse (taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g/L) entraîne une suspension immédiate du permis de conduire. Les contrôles du taux d'alcoolémie sont très fréquents, et systématiques lors de toute intervention de la police.

L'importation, la fabrication, le transport et l'usage de stupéfiants sont interdits, et sévèrement sanctionnés.

La possession de matériel pornographique où figurent des mineurs est lourdement sanctionnée.

Divers

[Site Internet d'information en français sur la Finlande](#)

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appui. Il est rappelé qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.